

Assurer une gestion durable de l'eau

ORIENTATION : Assurer une gestion durable de l'eau

L'eau est omniprésente sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, traversé de plusieurs fleuves côtiers dans sa partie ouest (Liane, Wimereux, Slack) et par l'Aa et la Hem dans sa partie est.

Le littoral du Parc représente plus d'un tiers du littoral régional, avec 16 sites de baignade identifiés et 9 sites de production de moules. La qualité des eaux y est déterminante pour l'activité touristique, halieutique et conchylicole, et plus globalement pour la biodiversité marine.

Les eaux souterraines de l'Audomarois, à cette extrémité de l'Artois en contact avec les Flandres, alimentent une grande partie de la population des collectivités environnantes du Parc, jusqu'à la métropole lilloise, et font l'objet de prélèvements importants. La bonne gestion de cette ressource est donc d'intérêt régional. Elle mobilise les collectivités locales, et notamment le Département du Pas-de-Calais, qui a élaboré son Schéma Directeur de la ressource, de la production et de la distribution de l'eau potable, qui servira de référence commune aux acteurs de l'eau. Le maintien d'un bon niveau de qualité des eaux souterraines constitue également une préoccupation partagée. Cette qualité dépend en grande partie des pratiques agronomiques sur les périmètres des bassins d'alimentation de captages.

Les risques naturels liés à l'eau sont extrêmement présents. À

titre d'exemple, les inondations ont concerné à des degrés divers 80 communes au cours des dernières années. De nombreuses autres communes sont soumises aux aléas du ruissellement des eaux de surface, provoquant notamment des coulées de boue.

Enfin, les zones humides placées au contact de la Flandre (marais de Guînes et marais audomarois), au-delà de leur grande valeur écologique, jouent un rôle régulateur dans la gestion des masses d'eaux du bassin minier, de la Lys et de la Flandre maritime.

Tous ces éléments ont conduit les acteurs du territoire à s'organiser autour de démarches de SAGE et de contrats de rivière qui ont été, et restent aujourd'hui, des cadres pertinents pour agir collectivement autour des sujets relatifs à l'eau.

C'est donc naturellement sur cette base que se déclinent les propositions de la charte du Parc relatives à la gestion durable de l'eau.

1. Pages

- [Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et maîtriser les risques liés à l'eau](#)
- [Assurer la solidarité inter-bassins](#)